

# COMMUNE DE FREGOUVILLE

## Extrait du registre des délibérations

N° 20-2025

**Objet : adhésion à la SACEM**

Nombre de membres en  
exercice : 11

Nombre de membres  
présents : 7

Nombre de suffrages  
exprimés : 7

Votes  
POUR : 7 CONTRE : 0  
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 27 août à 20h30, le Conseil Municipal de FREGOUVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur DAROLLES Jean-Claude, Maire.

**Date d'envoi de la convocation** : 31/07/2025.

**Présents** : Mesdames et Messieurs : DAROLLES Jean-Claude, DALDOSSO Michel, CAUBET Bernard, DUPOUX Florian, DESSOLAS Charly, CUVILLIER Pascale, PERES Nicolas.

**Absents et excusés** : ARIES Eric, BAYONNE Nicolas, ARIES Marlène, PINAREL Cynthia.

**Procurations** :

**Secrétaire de séance** : CUVILLIER Pascale

\*\*\*\*\*

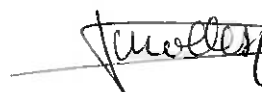

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la plaquette de tarif préférentiel de la SACEM pour les collectivités et propose que la commune souscrive un forfait de 3 évènements par an pour permettre aux comités des fêtes de payer bien moins cher individuellement.

Le montant proposé est de 152.01€ ttc annuellement.

Le conseil municipal après délibération, décide de d'adhérer au service de la SACEM et autorise monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à cette adhésion.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire, Jean-Claude DAROLLES**

La présente délibération a été délibérée et signée le 28 août 2025.  
Certifiée et rendue exécutoire par le Maire le 28 août 2025.